

États généraux virtuels 2021 – OIIQ

Au cœur de l'expertise infirmière – Pour la santé des Québécois

**Thématique : Savoirs infirmiers et compétences infirmières : mieux y recourir
pour mieux soigner**

Présentation de l'organisation

Organisation : Regroupement Québécois en Soins de Plaies (RQSP)

Nom et fonction – personne ressource : Chantal Labrecque, secrétaire RQSP

Nom et fonction – dirigeant : Danielle Gilbert, présidente RQSP

Coordonnées : 367 Rue Aubert, Lévis, QC G6C 1K9

(418) 454-3487

Titre de l'avis :

Optimisation du rôle infirmier dans le domaine d'expertise du soin des plaies

Le Regroupement Québécois en Soins de Plaies (RQSP) est un organisme ayant pour mission de cibler les priorités et les spécificités dans le but de répondre aux besoins, de la clientèle québécoise à risque ou présentant une plaie. Les objectifs poursuivis par le RQSP visent notamment à :

- Optimiser la qualité de vie ainsi que les soins dispensés et offerts aux personnes à risque ou présentant une plaie;
- Contribuer au développement de la formation initiale et avancée en soins de plaies pour les intervenants œuvrant auprès de la clientèle ciblée;
- Soutenir l'harmonisation des pratiques de soins de plaies au Québec selon les dernières données probantes;
- Contribuer à uniformiser les outils légaux et la documentation en soins de plaies au Québec;
- Faciliter le développement et l'implantation de pratiques exemplaires en soins de plaies au Québec et en promouvoir la diffusion;
- Offrir des activités de développement des connaissances et des compétences en soins de plaies à l'aide de différents médiums de formation et de communication;
- Développer un rôle consultatif et contribuer à la prise de décision auprès des différentes instances décisionnelles gouvernementales;
- Offrir aux membres une structure de communication, d'échanges et de partenariat.

Le RQSP souhaite déposer un avis en lien avec les états généraux virtuels 2021 de l'OIIQ, plus précisément en lien avec les soins de plaies car la clientèle à risque ou porteuse de plaie représente un enjeu de santé majeur au sein de la population québécoise. Bien que le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières ait grandement évolué dans le temps dans ce domaine, il demeure, à ce jour, sous utilisé. Dans ce contexte, le RQSP a le désir d'émettre un avis sous l'enjeu-phare suivant :

Savoirs infirmiers et compétences infirmières :
mieux y recourir pour mieux soigner

Au Québec, le rôle infirmier en soins de plaies ainsi que ses savoirs ont évolués depuis le début des années 2000, pour donner suite à l'obtention de cette activité réservée qui a été bien décrite dans le projet de loi 90 (Assemblée Nationale, 2002). Depuis 2003, l'infirmière est décisionnelle quant à la détermination du plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et elle prodigue les soins et traitements qui s'y rattachent. Bien que cet énoncé soit précis et accessible, le rôle infirmier en soins de plaies ne s'opérationnalise pas à la hauteur des connaissances, des compétences, des droits et des responsabilités de l'infirmière.

Le RQSP corrobore les propos de Dutton, Chiarella, & Curtis (2014) qui mentionnent que le rôle infirmier, dans le domaine des soins de plaies, bien qu'il soit connu auprès de plusieurs

instances ainsi qu'auprès de nombreux professionnels de la santé, est encore peu reconnu. En conséquence, il demeure peu considéré et sous-utilisé. Au Québec, l'infirmière peut agir de manière autonome pour une grande majorité des actes relatifs aux soins de plaies en passant par l'évaluation holistique de la personne, la prévention ainsi que la prise en charge de la personne à l'aide de traitements locaux et d'outils technologiques. Les savoirs et compétences infirmières dans le domaine des soins de plaies sont variés et ils peuvent permettre d'augmenter et bonifier l'offre de soins et ce, en conformité avec les meilleures recommandations de pratiques exemplaires actuellement disponibles au niveau provincial et dans les écrits scientifiques.

Le champ d'exercice et les activités réservées sont bien définis par l'OIIQ. (OIIQ, 2016), Cependant ces activités ne sont pas déployées intégralement dans les différents milieux de soins. Les activités relatives au champ d'exercice infirmier sont aussi bien délimitées auprès des autres professionnels œuvrant dans ce champ d'exercice (OEQ, OIIQ, & OPPQ, 2014), toutefois il en demeure une exploitation sous-optimale du champ d'exercice infirmier en soins de plaies. La prescription infirmière en soins de plaies est, quant à elle, peu utilisée et peu sollicitée dans les milieux de soins. Cette activité permet, depuis janvier 2016, d'outiller l'infirmière et d'améliorer l'accessibilité au continuum de soins pour les personnes à risque ou porteuse d'une plaie.

Pour l'argumentaire de cet avis, le RQSP désire répondre aux questions suivantes qui sont relatives à l'enjeu-phare cité précédemment:

1. Quels facteurs empêchent les infirmières et infirmiers d'occuper pleinement le champ d'exercice de leur profession?

Tout d'abord, le RQSP constate que la formation infirmière en soins de plaies n'est pas uniformisée au Québec, tant au niveau collégial qu'universitaire, et que cet enjeu représente un facteur nuisible au déploiement et à l'exploitation optimale du champ d'exercice infirmier. Cette disparité entre les maisons d'enseignement favorise un écart au niveau des connaissances et des compétences entre les nouvelles infirmières entrant sur le marché du travail. La valorisation et la contribution, par les différents milieux de soins, du champ d'exercice infirmier est variable selon le type de milieu, la région ainsi qu'un sein d'une même organisation (ex. CISSS ou CIUSSS). La délimitation du champ d'exercice en soins de plaies ainsi que les activités qui lui sont associées sont aussi variables car elles s'appuient sur des décisions administratives non uniformisées. Par exemple, il est anormal qu'une infirmière puisse effectuer le débridement chirurgical conservateur d'une plaie dans un milieu X et qu'elle ne puisse pas le faire dans un milieu Y. La méconnaissance, par certaines infirmières, des éléments constitutifs de l'activité réservée en soins de plaies occasionne parfois une ambiguïté qui a pour conséquence directe de restreindre leur pleine autonomie du champ d'exercice.

Déjà en 2003, les travaux d'Aiken et ses collaborateurs ont démontré que les infirmières évoluent dans un environnement où l'organisation des soins et des services ne favorise pas l'utilisation de leurs savoirs ni l'exploitation de leurs compétences. La situation au Québec ne fait pas exception. Il est grand temps de reconnaître l'infirmière comme une ressource positive dans les prises de décisions et non pas seulement à transmettre des résultats de soins qui sont déjà

décidés (Williams, Bailey et West, 2021). Plus encore, force est de constater qu'il n'y a pas de mesure des résultats lié à la contribution des infirmières au regard des soins de plaies.

2. Si les infirmières et infirmiers pouvaient jouer pleinement leur rôle, quels seraient les bénéfices pour la population et pour le système de santé québécois?

Il est possible de tracer une corrélation directe entre une occupation optimale du champ d'exercice en soins de plaies et les bénéfices potentiels auprès de la population. Le continuum de soins d'une personne à risque ou porteuse d'une plaie se réalise souvent dans plusieurs établissements, par exemple entre le milieu hospitalier et le domicile ou entre le milieu de vie (CHSLD) et le centre hospitalier. À l'Aide de la trajectoire de soins, les recommandations infirmières pourraient être suivies de manière à ne pas créer ou engendrer de bris de service, assurer une prévention et un suivi des plaies ainsi qu'une prise en charge uniformisée et efficace. Le rôle autonome de l'infirmière en soins de plaies permettrait aussi une prise en charge globale des personnes. L'infirmière peut procéder à l'évaluation de la personne, elle peut déterminer un plan de traitement personnalisé et elle peut aussi s'assurer que la personne puisse avoir accès aux produits de soins requis par la prescription infirmière. C'est donc dans ce contexte que des bénéfices tangibles pourraient être obtenus auprès de la population tout en favorisant l'occupation maximale du champ d'exercice infirmier. Par leurs interventions et le suivi des clientèles qu'elles seraient en mesure d'assurer avec professionnalisme et autonomie, en collaboration avec les équipes multidisciplinaires, les infirmières seraient alors en mesure contribuer pleinement à réduire les complications, les récurrences, les coûts pour la société et la morbidité associés aux soins des plaies. Pensons au suivi des clientèles diabétiques, atteintes de maladie veineuse ou artérielle par exemple.

3. Quels moyens pourraient être déployés, par le RQSP, pour favoriser une pratique à la hauteur des compétences et de l'expertise des infirmières et infirmiers?

Le RQSP émet les recommandations suivantes afin que les infirmières et infirmiers du Québec puissent s'approprier et exercer pleinement leur rôle et champ d'exercice. Le RQSP est disposé à participer aux groupes et comités qui effectueront les travaux et les représentations nécessaires pour ces réalisations :

- Nous suggérons de rehausser et uniformiser la formation en soins de plaies des infirmières au niveau collégial et revoir le cursus de formation universitaire en sciences infirmières au niveau de ce même domaine. À ce propos, le lecteur est invité à consulter l'avis émis par le RQSP en lien avec la thématique *Formation infirmière : pour relever les défis du 21^e siècle* des États généraux de la profession infirmière;
- Nous croyons aussi que l'ensemble des milieux de soins devraient être informés du champ d'exercice infirmier dans le domaine des soins de plaies et soutenus dans leur démarche d'implantation et consolidation de ce rôle;
- Nous souhaitons que le rôle de prescripteur en soins de plaies soit démystifié, promu et valorisé non seulement auprès des infirmières et des étudiantes en sciences infirmières,

mais aussi auprès des gestionnaires des établissements de soins, des professionnels de la santé et de la population afin de mieux exploiter cette option et augmenter le nombre d'infirmières ayant cette autorisation;

- Nous proposons de soutenir et de diffuser les initiatives, les projets novateurs et la recherche en soins des plaies. Le RQSP participe déjà cet énoncé via un programme à l'aide d'un programme de bourses offert annuellement à ses membres;
- Nous préconisons le développement de la pratique avancée en soins de plaies. La démonstration des bénéfices pour la population de la présence des infirmières spécialisées telles : les stomothérapeutes et les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans les milieux de soins est concluant. Par leur rôle élargi et la nature même de leurs activités professionnelles, la contribution des IPS en soins de plaies serait une valeur ajoutée pour le système de santé et le suivi des clientèles en plus de procurer un soutien périodique pour aux infirmières, aux infirmières cliniciennes, et autres professionnels œuvrant dans le domaine des soins des plaies.
- En dernier lieu, nous invitons les instances concernées par la dispensation des soins de plaies, par exemple l'OIIQ, le MSSS, les chercheurs, à développer des outils de mesure de l'impact et de la productivité des infirmières en soins de plaies afin de démontrer clairement la valeur ajoutée et l'efficacité des savoirs, des compétences et des interventions infirmières au niveau du continuum de soins et leurs retombées positives sur le fardeau financier lié aux soins des plaies.

Références

- Aiken, L. H., Clarke, S. P., Cheung, R. B., Sloane, D. M., et Silber, J. H. (2003). Educational levels of hospital nurses and surgical patient mortality. *JAMA*, *290*(12), 1617-1623.
- Assemblée Nationale (2002), Loi modifiant le code des professions et autres dispositions législatives dans le domaine de la santé. 2^e session, 36^e législature. Éditeur officiel du Québec. 20 p.
- Dutton, M., Chiarella, M., & Curtis, K. (2014). The role of the wound care nurse: an integrative review. *British Journal of Community Nursing*, *19*(Sup3), 47. <https://doi.org/10.12968/bjcn.2014.19.Sup3.S39>
- OEQ, OIIQ, & OPPQ (2014). *Une action concertée pour optimiser le traitement des plaies chroniques et complexes. Cadre de collaboration interprofessionnelle pour les ergothérapeutes, les infirmières et les professionnels de la physiothérapie*. Repéré à <https://www.oeq.org/DATA/NORME/24~v~cadre-de-collaboration-interprofessionnelle.pdf>
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2016). *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières* (3^e éd.). Westmount, Qc : OIIQ. Repéré à <https://www.oiiq.org/documents/20147/1306047/1466-exercice-infirmier-activites-reservees-web+%282%29.pdf/84aaaa05-af1d-680a-9be1-29fcde8075e3>
- Williams, E. Bailey, S., & West, M. (2021). Supporting nurses to flourish by transforming working environments. *Journal of Community Nursing*, *35*(1), 12-14.